

N° 5700⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROPOSITION DE LOI

portant réglementation du financement des partis politiques

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.12.2007)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 21 décembre 2007 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

PROPOSITION DE LOI

portant réglementation du financement des partis politiques

qui a été adoptée par la Chambre des députés dans sa séance du 20 décembre 2007 et dispensée du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 6 novembre 2007 et 11 décembre 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 21 décembre 2007.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

